



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



Séminaire présenté par la commission UIA médiation et prévention des conflits, en partenariat avec l'Ordre des Avocats de Beyrouth à l'occasion de la célébration de son centenaire (1919-2019), à la Maison de l'Avocat

La médiation comme instrument d'une justice moderne

BEYROUTH LIBAN

Mercredi 24 et jeudi 25 avril 2019

Avec un cocktail de bienvenue le mardi 23 avril

#UIAMediation



www.uianet.org

L'UIA remercie les partenaires suivants :



Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel et l'échange international d'informations et d'idées, promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Défendre
L'ÉTAT DE
DROIT

Développer
VOTRE
RÉSEAU

Renforcer
VOS
CONNAISSANCES

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde !

En adhérant sur place pendant le séminaire, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.

COMITÉ ORGANISATEUR

Georges FEGHALI

Président de la commission UIA médiation et prévention des conflits

Médiateur Régional de la Banque Mondiale,

JAMS Senior Fellow

Beyrouth, Liban

T +961 (1) 61 11 00

fegalaw@inco.com.lb

Thomas GAULTIER

Vice-Président de la commission UIA médiation et prévention des conflits

Abreu Advogado

Lisbonne, Portugal

T +351 (91) 644 14 99

tgaultier@gmail.com

Marie-Anne BASTIN

Avocat et médiateur agréé

Bruxelles, Belgique

T +32 2 626 01 30

marie-anne.bastin@metanomus.be

Thierry GARBY

Avocat honoraire au Barreau de Paris, Arbitre et médiateur

Paris, France

T +33 6 23 54 41 54

t.garby@me.com

Joe E. KARAM

Président du Comité national Libanais de l'UIA

Directeur du Centre des Droits de l'Homme

de l'Université USEK

Karam Law Firm

Beyrouth, Liban

T +961 (3) 30 34 01 / +961 (9) 85 40 30

karamjoelawfirm@yahoo.com

Aziza SAKR RAAD

Étude Aziza Raad

Sin El Fil, Liban

T +961 (3) 20 78 08

fjraad@inco.com.lb

Introduction

L'efficacité, le faible coût et la rapidité ont fait de la médiation un moyen efficace pour résoudre les litiges. Il est donc urgent de la promouvoir auprès des justiciables et d'assurer la bonne mise en œuvre d'initiatives civiles et commerciales dans ce domaine.

La médiation est synonyme d'innovation dans le système judiciaire et est de plus en plus considérée comme l'instrument moderne du règlement des conflits.

Reconnaissant ce succès, de nombreux pays ont adopté une législation encourageant le recours à la médiation. La plupart des centres d'arbitrage offrent maintenant des services de médiation. De même, des universités prestigieuses proposent des programmes spécialisés en médiation. La commission UIA médiation et prévention des conflits encourage une culture de médiation auprès des avocats.

Beyrouth est un lieu idéal pour ce séminaire. Situé sur la côte orientale de la mer Méditerranée, le Liban est un pays multiculturel et multi-religieux qui entretient une longue tradition de commerce international au Moyen-Orient et dans le reste du monde. De plus, la loi sur la médiation judiciaire a été adoptée tout récemment, le 24 septembre 2018, par le Parlement libanais.

Le séminaire visera à mettre en évidence les différentes manières dont la médiation a été utilisée pour résoudre des conflits dans différents pays, en particulier au sein des tribunaux et de l'arbitrage, ou en relation avec ceux-ci. Les participants comprendront mieux les moyens possibles de faire travailler ensemble les procédures de médiation et d'arbitrage (justice/arbitrage) afin de servir au mieux les justiciables dans leur pratique quotidienne et dans leur rôle d'influenceurs dans les diverses juridictions.

Enfin, nous vous encourageons à profiter de votre séjour au Liban pour découvrir ses sites touristiques, sa cuisine, sa vie nocturne et ses autres points d'intérêt.



Mardi 23 avril

19:30 COCKTAIL DE BIENVENUE

Offert par l'Ordre des Avocats de Beyrouth à :
La Maison de L'Avocat
Près du Palais de Justice, Beyrouth

Mercredi 24 avril

08:30 – 09:00 Inscription des participants

LA MAISON DE L'AVOCAT
Près du Palais de Justice, Beyrouth

09:00 – 09:45 Accueil et mot de bienvenue

- **André CHIDIAC**, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Beyrouth, Beyrouth, Liban
- **Mohamad MORAD**, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Tripoli, Tripoli, Liban
- **M. le Bâtonnier Issouf BAADHIO**, Président de l'UIA, Ordre des avocats du Burkina Faso, Ouagadougou, Burkina Faso
- **Joe E. KARAM**, Président du Comité national Libanais de l'UIA, Directeur du Centre des Droits de l'Homme de l'Université USEK, Karam Law Firm, Beyrouth, Liban
- **Georges FEGHALI**, Président de la commission UIA médiation et prévention des conflits, Médiateur Régional de la Banque Mondiale, JAMS Senior Fellow, Beyrouth, Liban

09:45 – 10:45 La médiation en tant que mécanisme efficace de résolution des litiges - Expérience des pays dans lesquels la médiation est utilisée

Modérateur : • **Georges FEGHALI**, Président de la commission UIA médiation et prévention des conflits, Médiateur Régional de la Banque Mondiale, JAMS Senior Fellow, Beyrouth, Liban

Orateurs :

- **John STURROCK QC**, Médiateur, Core Solutions, Édimbourg, Royaume-Uni
- **Blazo NEDIC**, Avocat et médiateur, Président de l'Association nationale des médiateurs de Serbie (NUMS), ADR Partners, Belgrade, Serbie
- **Mohamed Lofti EL AJERI**, Président du Comité national Tunisien de l'UIA, El Ajeri Lawyers, Tunis, Tunisie

10:45 – 11:00 Pause Café

11:00 – 12:00 La médiation en tant qu'instrument de justice - Médiation judiciaire - Médiation obligatoire - Programmes de médiation annexes aux tribunaux

Modérateur : • **Professeur Eric SAVAUX**, Doyen de la Faculté de Droit de l'USEK, Kaslik, Liban

Orateurs :

- **Yonca Fatma YÜCEL**, BRSA, Ankara, Turquie
- **Mohamed Lofti EL AJERI**, Président du Comité national Tunisien de l'UIA, El Ajeri Lawyers, Tunis, Tunisie
- **Alessia SIALINO**, Avocat, Médiateur et Arbitre, Studio Legale Sialino, Udine, Italie

12:00 – 13:00 Médiation judiciaire - Succès et défis

Modérateur et orateur : • **Professeur Eric SAVAUX**, Doyen de la Faculté de Droit de l'USEK, Kaslik, Liban

Orateurs :

- **David LUTRAN**, Avocat, Médiateur, Lutran & Associés, Paris, France
- **Annette BRIDOUX**, Avocat, Colfontaine, Belgique

13:00 – 14:30 Déjeuner

Offert par l'Ordre des Avocats de Beyrouth

14:30 – 15:30 Devoirs et responsabilités pendant la médiation judiciaire

Modérateur et orateur : • **Georges FEGHALI**, Président de la commission UIA médiation et prévention des conflits, Médiateur Régional de la Banque Mondiale, JAMS Senior Fellow, Beyrouth, Liban

Orateurs :

- **Blazo NEDIC**, Avocat et médiateur, Président de l'Association nationale des médiateurs de Serbie (NUMS), ADR Partners, Belgrade, Serbie
- **Alessia SIALINO**, Avocat, Médiateur et Arbitre, Studio Legale Sialino, Udine, Italie
- **Annette BRIDOUX**, Avocat, Colfontaine, Belgique

15:30 – 15:45 Pause Café

15:45 – 16:45 Clauses de médiation

Modérateur : • **Jorge VERISSIMO**, PA&A Sociedade de Advogados, Lisbonne, Portugal

Orateurs :

- **Mohamed Lofti EL AJERI**, Président du Comité national Tunisien de l'UIA, El Ajeri Lawyers, Tunis, Tunisie
- **David LUTRAN**, Avocat, Médiateur, Lutran & Associés, Paris, France
- **Natalie DEBOUCHE**, Avocat, Médiateur, Chargé de cours à l'Université de Mons, Administrateur de l'Association de Médiation Familiale belge, Dour, Belgique

17:00 – 17:30 Réunion du Comité National Libanais de l'UIA

20:00 Dîner optionnel

Casino Mhanna
Autostrade Antelias, Beyrouth, Liban

09:00 – 09:15 Inscription des participants

LA MAISON DE L'AVOCAT

Près du Palais de Justice, Beyrouth

09:15 – 10:15 Différents styles de médiation et de médiateur

Modérateur : • Blazo NEDIC, Avocat et médiateur, Président de l'Association nationale des médiateurs de Serbie (NUMS), ADR Partners, Belgrade, Serbie

Orateurs :

- John STURROCK QC, Médiateur, Core Solutions, Édimbourg, Royaume-Uni
- Annette BRIDOUX, Avocat, Colfontaine, Belgique
- Natalie DEBOUCHE, Avocat, Médiateur, Chargé de cours à l'Université de Mons, Administrateur de l'Association de Médiation Familiale belge, Dour, Belgique

10:15 – 11:15 L'avenir de la médiation judiciaire au Liban suite à la loi n° 82 du 18-10-18 – Défis et opportunités (partie 1)

Par les membres du comité chargé de l'élaboration des décrets d'application de la loi n° 82

Modérateur : • Georges FEGHALI, Président de la commission UIA médiation et prévention des conflits, Médiateur Régional de la Banque Mondiale, JAMS Senior Fellow, Beyrouth, Liban

Orateurs :

- Mayssam AL NOUEIRI, Juge, Présidente du Comité, Beyrouth, Liban
- John AZZI, Juge, membre du Comité, Beyrouth, Liban

11:15 – 11:40 Brunch

11:40 – 13:00 L'avenir de la médiation judiciaire au Liban suite à la loi n° 82 du 18-10-18 – Défis et opportunités (partie 2)

Table ronde professionnelle entre les représentants des centres de médiation au Liban

Modérateur : • Aziza SAKR RAAD, Étude Aziza Raad, Sin El Fil, Liban

Orateurs :

- Eliane BOU KHALIL MANSOUR, Centre Professionnel de Médiation (CPM), Beyrouth, Liban
- Lina SAHMARANY, Centre de Médiation du Barreau de Tripoli, Tripoli, Liban
- Dala GHANDOUR, Centre Libanais d'Arbitrage et de Médiation (LAMC), Beyrouth, Liban
- Maher HANNA, Centre Libanais pour la Médiation et la Conciliation – LAMAC, Beyrouth, Liban
- Rita KHOURY, Centre de Médiation et de Conciliation du Bureau de la Pastorale du Mariage et de la Famille, Bkerké, Liban

13:00 – 13:30 Réunion de la commission UIA médiation et prévention des conflits

Pour les participants étrangers, un programme touristique post-séminaire est disponible. Merci de contacter l'UIA pour plus d'informations.



Les informations concernant tous nos séminaires sont disponibles sur notre site Internet www.uianet.org

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LIEU DU SÉMINAIRE

La Maison de L'avocat
Près du Palais de Justice
Beyrouth

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'informations, merci de contacter l'UIA.

LANGUES

Le séminaire se déroulera en **anglais**, en **arabe** et en **français** avec une traduction simultanée.

FRAIS D'INSCRIPTION

	Jusqu'au 24 mars	À partir du 25 mars
MEMBRE UIA	<input type="checkbox"/> 345 €	<input type="checkbox"/> 395 €
MEMBRE UIA – JEUNE AVOCAT (<35)*	<input type="checkbox"/> 295 €	<input type="checkbox"/> 345 €
NON MEMBRE	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
NON MEMBRE – JEUNE AVOCAT (<35) *	<input type="checkbox"/> 345 €	<input type="checkbox"/> 395 €
PARTICIPANT LIBANAIS	<input type="checkbox"/> 90 € / 100 USD	

Inclus dans les frais d'inscription :

- Participation à toutes les sessions
- Cocktail de bienvenue le 23 avril
- Le déjeuner le 24 avril
- Documentation du séminaire
- Les pauses café les 24 et 25 avril

Le dîner du mercredi 24 avril est optionnel et n'est pas inclus dans les frais d'inscription.

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

Afin que votre nom apparaisse dans la liste des participants remise aux participants lors du séminaire, votre inscription doit être enregistrée **avant le 11 avril**. Une liste électronique actualisée sera envoyée par email à tous les participants après le séminaire.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

HÔTEL

THE SMALLVILLE HOTEL

à 300 mètres du lieu du séminaire

Damascus Road, Museum District, Badaro

116527 Beyrouth - Liban

T +961 1 619 999 / F + 961 1 397 697

F +81 (3) 6270 2608 / +81 (3) 6270 2618

E info@thesmallville.com

www.thesmallville.com

TARIFS

Chambres premium King Bed

Chambre simple

100 \$ + 11 % TVA

Chambre double

120 \$ + 11 % TVA

Petit-déjeuner inclus

Merci de télécharger le formulaire de réservation sur le site: www.uianet.org

CONDITIONS D'ANNULATION ET GÉNÉRALES

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 24 mars 2019**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 24 mars 2019**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 24 mars 2019**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € HT pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

Selon la Directive européenne 2006/112/CE art.52-a du 28 novembre 2006, nous devons facturer la TVA française actuellement à 20 %. Cependant, vous pouvez déduire la TVA auprès de votre administration fiscale locale.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire. L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière

de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA) ayant son siège social au 20 rue Drouot à 75009 Paris (Tél : +33 1 44 88 55 66 – Fax : +33 1 44 88 55 77 – privacy@uianet.org) conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2018. Vos données seront gérées par les services généraux, événements et comptabilité de l'UIA pour les finalités suivantes :

- En vue de la gestion de votre inscription à l'événement et de votre accès à l'événement sur place ;
- En vue du paiement des prestations sélectionnées, vos données bancaires étant effacées après réception de votre paiement ;
- En vue de communication de messages d'information de l'UIA.

Nos sous-traitants chargés de l'organisation du séminaire, de l'infrastructure informatique, de notre programme de gestion, de la réalisation et la maintenance de notre site internet et extranet, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives, sont susceptibles d'accéder de façon ponctuelle à vos données. Leurs serveurs sont localisés dans l'Union européenne. Vos données relatives à votre participation à l'événement sont conservées pendant 10 ans. Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos données de contact en vue de vous informer jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter.

Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

La médiation comme instrument d'une justice moderne

BEYROUTH, LIBAN

MERCREDI 24 ET JEUDI 25 AVRIL 2019

Inscrivez-vous en ligne : www.uianet.org

ou complétez et renvoyez ce formulaire, par email, fax, ou poste à :

UIA (Union Internationale des Avocats)

20 rue Drouot, 75009 Paris, FRANCE

Tél : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ Email : uiacentre@uianet.org

Nom :

Prénom :

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : MI _____

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél : Fax :

Email :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Horaires arrivée / départ et numéros de vols :

Hôtel :

FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Jusqu'au 24 mars	À partir du 25 mars
MEMBRE UIA	<input type="checkbox"/> 345 €	<input type="checkbox"/> 395 €
MEMBRE UIA – JEUNE AVOCAT (<35)*	<input type="checkbox"/> 295 €	<input type="checkbox"/> 345 €
NON MEMBRE	<input type="checkbox"/> 395 €	<input type="checkbox"/> 445 €
NON MEMBRE – JEUNE AVOCAT (<35) *	<input type="checkbox"/> 345 €	<input type="checkbox"/> 395 €
PARTICIPANT LIBANAIS	<input type="checkbox"/> 90 € / 100 USD	

**Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.*

ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer.

Cocktail de bienvenue – mardi 23 avril

Déjeuner – mercredi 24 avril

DÎNER OPTIONNEL

(**non-inclus** dans les frais d'inscription)

Dîner optionnel – **mercredi 24 avril**

• Veuillez me réserver place(s) pour le dîner

55 EUR / 60 USD x ___ / pers

Total (C) EUR / USD

TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription EUR / USD

TOTAL (C) – Dîner optionnel EUR / USD

TOTAL (A + C) EUR / USD

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

Le/la soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme page 6.

MÉTHODES DE PAIEMENT

Par virement bancaire en EUR ou USD, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "**Séminaire Beyrouth 2019**", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise – 91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France

BIC / SWIFT N° : SOGEFRPP

IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _____ Date d'expiration : __/__/__ Cryptogramme : ___

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de € (EUR) ou \$ (USD)

Date : / /

Signature :